

**Réunion du 8 juillet 2014  
à l'Hôtel du Département à Strasbourg**

## **COMPTE RENDU**

### **Présents**

*Président de la commission* : M. A. BECKER

*Membres de la commission*

- . *Conseillers généraux*  
MM. BERTRAND R., OEHLER (représentant M. HERRMANN), KLEINMOSSER,  
MATHIA, WOLF
- . *Représentants d'associations*  
M. BAUER, Fédération des centres sociaux et socioculturels  
M. CLAVERIE, Alsace Nature  
M. DORFNER, Chambre de consommation d'Alsace  
Mme DULCK, Union départementale des associations familiales du Bas-Rhin

*Administration*

- . Mmes COLLET et RUFFENACH, Direction de l'immobilier et des moyens généraux
- . M. CALI, Direction de la mobilité
- . Mme THOMAS, Direction des services de l'assemblée

### **Excusés**

*Conseillers généraux*

- . M. HERRMANN, représenté par M. OEHLER

*Représentants d'associations*

- . M. CALVISI, Fédération départementale des maisons des jeunes et de la culture (FDMJC)

### **Secrétariat**

- . Mme THOMAS, Direction des services de l'assemblée

La séance est ouverte à 11 H par M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du Pôle aménagement du territoire, président de la commission consultative des services publics départementaux (CCSPD) en qualité de représentant du président du Conseil Général.

Il salue les représentants des associations ainsi que les conseillers généraux présents.

Il rappelle les points inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus des réunions du 27 juin 2013 et du 25 février 2014
- Examen pour avis du rapport sur le projet de création d'une régie autonome des transports publics non urbains, réguliers et à la demande, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015
- Examen pour avis de 3 rapports d'activité :
  - Rapport d'activités 2013 de la Société Eurest relatif à l'exploitation des restaurants administratifs de l'Hôtel du Département et de Passerelle 67
  - Rapport d'activités 2013 de la Compagnie des transports du Bas-Rhin (CTBR) relatif à la gestion et à l'exploitation de lignes d'autocars interurbains du bassin strasbourgeois, ainsi que l'exploitation de la gare routière
  - Rapport d'activités 2013 de la Société Altitude Infrastructure (Net 67), relatif à la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau départemental de communications électroniques à haut débit

Les comptes rendus des séances du 27 juin 2013 et du 25 février 2014, le projet de DSP ainsi que les trois rapports d'activité 2012 ont été envoyés aux membres de la commission par courrier du 7 juin 2013.

#### **I) APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DE LA CCSPD DU 27 JUIN 2013 ET DU 25 FEVRIER 2014**

Adoptés à l'unanimité.

#### **II) EXAMEN POUR AVIS DU RAPPORT SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PUBLICS NON URBAINS, REGULIERS ET A LA DEMANDE, A COMPTE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2015**

M. CALI présente le projet.

Le Département du Bas-Rhin a demandé à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) l'assujettissement à TVA de son activité de transport routier de voyageurs.

Cet assujettissement permettra à la collectivité de récupérer la TVA (de l'ordre de 0,5M€ de recettes nouvelles par an à partir de 2014) sur les dépenses marchandes (qui induisent des recettes). Les recettes étant générées par les scolaires payants (lycéens) et la clientèle régulière, cela concerne environ 25% de la clientèle globale du Département.

La DRFIP d'Alsace a souligné que l'exploitation directe d'un Service public à caractère industriel et commercial (SPIC) nécessitait la création d'une régie dotée de l'autonomie financière (Cf. Art L. 2221-4 du CGCT et circulaire interministérielle DGCL/DGFIP du 17 juillet 2013).

Le principe d'assujettissement à la TVA a été validé aux conditions suivantes :

- la création d'un budget annexe dès 2015 (comptabilité M 43)
- la création d'une régie de transport dotée de la seule autonomie financière, pour gérer l'activité exploitée directement via des marchés publics

La création de cette régie de transport implique notamment de :

- désigner un conseil d'exploitation composé de membres du Conseil Général
- désigner un président du conseil d'exploitation et un directeur de la régie
- d'identifier les moyens humains et matériels affectés au fonctionnement de la régie

M. CALI précise que ce projet a été présenté au comité technique paritaire du 3 juillet 2014.

M. BECKER rappelle que le Conseil Général transporte les élèves de la maternelle à la classe terminale avec une gratuité complète jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>. Seuls 20% des élèves lycéens paient le transport. L'enjeu de la création de cette régie est l'encaissement d'une recette supplémentaire de 500 000 euros par an, correspondant à la récupération de la TVA.

Le projet recueille l'avis favorable de la commission.

### **III) EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA SOCIETE EUREST CONCERNANT L'EXPLOITATION DES RESTAURANTS ADMINISTRATIFS DE L'HOTEL DU DEPARTEMENT ET DE PASSERELLE 67**

Mme COLLET présente les principales caractéristiques de ce rapport d'activité.

A l'issue de la présentation, le débat porte sur le programme des animations sur lequel M. DORFNER (CCA) souhaite des compléments d'information.

M. BECKER demande qu'une réunion soit organisée cet automne avec les responsables d'EUREST et les associations qui le souhaitent.

Il propose que la prochaine réunion de la CCSPD soit suivie d'un déjeuner au restaurant administratif auquel il invitera tous les membres de la commission.

M. MATHIA souhaite des précisions sur l'impact pour le restaurant du déménagement des services (installation fin 2014 à l'Hôtel du Département et rue Hirn des services situés actuellement à Passerelle 67, à la Meinau).

M. BECKER explique le projet aux représentants des associations et indique que des travaux seront réalisés sur les équipements de la cuisine.

Mme RUFFENACH précise qu'une concertation est en cours avec la société EUREST pour la mise en place éventuelle de prestations complémentaires au restaurant actuel.

M. MATHIA salue l'effort d'EUREST pour son approvisionnement en denrées produites localement.

Le rapport recueille l'avis favorable de la commission.

### **IV) EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU BAS-RHIN (CTBR) CONCERNANT LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LIGNES D'AUTOCARS INTERURBAINS DU BASSIN STRASBOURGEOIS, AINSI QUE DE L'EXPLOITATION DE LA GARE ROUTIERE**

M. CALI présente les principales caractéristiques de ce rapport d'activité.

A l'issue de la présentation, les éléments suivants sont relevés :

La DSP représente une dépense de 10 millions d'euros par an.

M. BECKER note avec satisfaction la hausse de la fréquentation qui est de l'ordre de 3 à 5 % par an sur le périmètre de la DSP, et notamment la fidélisation des usagers par un accroissement du nombre des abonnés.

Il indique que le tarif unique de 2 euros a représenté, l'année suivant sa mise en place, une augmentation de la fréquentation de 11%.

M. MATHIA souhaite une explication sur la ligne virtuelle. M. CALI répond qu'elle correspond à un trajet de ligne classique défini à l'avance et activé sur demande d'un usager à un horaire précis.

Le transport à la demande correspond pour sa part à un trajet spécifique lié au besoin d'un usager individuel et qui s'effectue de porte à porte sur une courte distance.

M. BECKER souligne les efforts entrepris par la collectivité pour que le transport en commun devienne une vraie alternative aux modes de déplacements en vigueur aujourd'hui.

Il rappelle le calendrier de la mise en place du TSPO qui améliorera considérablement le temps de déplacement entre Wasselonne et Strasbourg.

Mme DULCK (UDAF) demande des précisions sur les conséquences de la réforme des rythmes scolaires sur les transports scolaires.

M. CALI indique qu'un important travail a été effectué pour optimiser les circuits des bus entre les RPI et les collèges, avec des regroupements adaptés. Il rappelle que la réforme occasionne une augmentation de dépense de 700 000 euros pour le Conseil Général en raison de la demi-journée de classe supplémentaire.

M. BECKER fait remarquer que sur les 148 RPI du département, seules 12 situations sont encore insatisfaisantes. Le Conseil Général assurera le transport même si le coût atteint 30 000 euros par bus par an.

Le rapport recueille l'avis favorable de la commission.

**V) EXAMEN DU RAPPORT D'ACTIVITE 2013 DE LA SOCIETE "ALTITUDE INFRASTRUCTURE" (NET 67), CONCERNANT LA CONCEPTION, LA REALISATION ET L'EXPLOITATION D'UNE INFRASTRUCTURE DEPARTEMENTALE DESTINEE A SUPPORTER DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS HAUT DEBIT DE TYPE WIMAX**

M. CALI présente les principales caractéristiques de ce rapport d'activité.

Il rappelle que cette activité historique créée en 2008 a toujours été délicate. L'évolution rapide des technologies de la communication a permis de trouver une solution pour les 18 communes encore raccordées au WiMax afin de leur assurer un passage à l'ADSL. Les travaux, d'un montant de 5 millions d'euros, sont en cours de réalisation.

Une participation financière des communes de 150 euros par foyer permet une contribution des communes à hauteur de 85 000 euros de recettes.

Les évolutions sont à présent bien intégrées dans le SDTAN qui définit un passage en Très haut Débit pour une 1<sup>ère</sup> phase entre 2015 et 2020, pour un coût de 345 millions d'euros sur lequel une contribution de l'Etat de 109 millions est attendue.

Le rapport recueille l'avis favorable de la commission.

**A l'issue de ces échanges, et sur proposition de son président, la commission prend acte des trois rapports d'activité et du projet de création d'une régie autonome des transports publics non urbains réguliers et à la demande à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.**

Après avoir remercié les membres de la commission pour leur participation, le président clôt la séance à 12 H 15.

Le président de la commission consultative  
des services publics départementaux,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

Alfred BECKER  
Vice-président du Conseil Général  
en charge du pôle aménagement  
du territoire